

Concertation préalable : Construction du nouveau centre hospitalier

[Ville de Janzé](#)

Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal de Janzé, par délibération en date de 21 Février 2024, a fixé les objectifs et les modalités de la concertation dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU engagée par la commune pour la construction du nouveau centre hospitalier à l'angle de la rue Pierre et Marie Curie et de la rue du Bois Rouge.

Une concertation préalable a lieu **du 11 mars 2024 au 12 avril 2024** sur ce projet. Plusieurs dispositifs sont mis en place et notamment, à minima :

- Publication dans la presse locale de la procédure de concertation et des modalités pour prendre connaissance du dossier et transmettre des observations ; - Information dans la rubrique "actualité" de notre site internet avec notamment la mise à disposition du dossier présentant les caractéristiques du projet et de la procédure
- Mise à disposition du dossier présentant les caractéristiques du projet et de la procédure au format papier au service urbanisme de la Commune de Janzé (35 rue Louis Blériot) aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de la concertation
- Mise à disposition d'un registre papier au service urbanisme de la Commune de Janzé (35 rue Louis Blériot) aux jours et heures habituels d'ouverture afin que le public puisse inscrire ses observations pendant la durée de la concertation
- Possibilité de formuler des observations par courrier électronique à l'adresse urbanisme@janze.fr (en précisant en objet « Mise en compatibilité du PLU ») pendant la durée de la concertation;
- Possibilité d'adresser des observations par courrier à l'attention de M. Le Maire - Place de l'Hôtel de Ville - CS 85025 35150 Janzé (en précisant en objet « Mise en compatibilité du PLU ») pendant la durée de la concertation.
- Mise en place d'une réunion publique pendant la durée de la concertation.

A la suite de cette concertation préalable **le public aura également la possibilité de s'informer et de s'exprimer durant l'enquête publique.**

Réunion publique prévue le vendredi 29 mars à 19h aux Halles, ouverte à tous !

Réunion publique

Vendredi 29 mars à 19h

Les Halles

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

Fichier

[Dossier de Concertation Préalable Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme](#) (.pdf - 1.37 Mo)

Renseignements

Service urbanisme

urbanisme@janze.fr class="spanspan mailto" data-extlink=""

02 99 47 67 09

Horaires d'ouverture

- Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

- Mardi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h

jeudi de 8h30 à 12h

rgba(255,255,255,1)